



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LANDES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°40-2018-058

PUBLIÉ LE 31 JUILLET 2018

Sommaire

Préfecture des Landes

40-2018-03-08-011 - Décision portant délégation de signature à Mme Anne COMBET, directrice de l'antenne de Dax du service pénitentiaire d'insertion et de probation (1 page)	Page 3
40-2018-03-08-012 - Décision portant délégation de signature en matière de ressources humaines à Mme Anne COMBET (1 page)	Page 5
40-2018-05-02-001 - Décision portant délégation signature à M. Vincent NOLIBOIS, directeur adjoint du SPIP des Landes (1 page)	Page 7

Préfecture des Landes

40-2018-03-08-011

Décision portant délégation de signature à Mme Anne
COMBET, directrice de l'antenne de Dax du service
pénitentiaire d'insertion et de probation



DIRECTION
INTERREGIONALE DES SERVICES
PENITENTIAIRES DE BORDEAUX

SERVICE PENITENTIAIRE D'INSERTION
ET DE PROBATION DU DEPARTEMENT DES LANDES

Décision portant délégation de signature

La Directrice du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du département des Landes :

Vu le décret n°2010-1640 du 23 décembre 2010 portant statut particulier du corps des directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation,

Vu le décret n°2010-884 du 27 juillet 2010 modifiant le code de procédure pénale (troisième partie) relatif aux délégations de signature des directeurs des services pénitentiaires d'insertion et de probation,

Vu le décret n°99-276 du 13 avril 1999 modifiant le code de procédure pénale (troisième partie) portant création des services pénitentiaires d'insertion et de probation,

Vu l'arrêté NOR : JUSE 9940096A du 7 juin 1999 publié au Journal Officiel du 3 juillet 1999 portant création du SPIP des Landes,

Vu l'arrêté 2758297-108939 du 7 août 2014 portant nomination de Madame Valérie Rosmade au poste de Directeur du SPIP des Landes,

Décide

Article 1- Dans le cadre de ses fonctions de Directrice pénitentiaire d'insertion et de probation Madame Anne Combet reçoit délégation pour agir en lieu et place de la directrice du SPIP dans la prise en charge des personnes qui lui sont confiées, conformément au statut particulier du corps auquel elle appartient.

Article 2- Cette délégation prend effet au jour de ladite décision et jusqu'au jour où il sera mis fin à son affectation sur le SPIP.

Article 3- Cette décision de délégation sera adressée aux autorités judiciaires et administratives.

Fait à Mont de Marsan, le 8 03 2018.

Le délégataire :

Anne COMBET
Directrice du Service Pénitentiaire
d'Insertion et de Probation

La Directrice du SPIP des Landes

Valérie Rosmade

S.P.I.P des Landes 40 av de Cronstadt 40000 Landes tél : 05 58 05 00 20

Préfecture des Landes

40-2018-03-08-012

Décision portant délégation de signature en matière de
ressources humaines à Mme Anne COMBET



DIRECTION
INTERREGIONALE DES SERVICES
PENITENTIAIRES DE BORDEAUX

SERVICE PENITENTIAIRE D'INSERTION
ET DE PROBATION DU DEPARTEMENT DES LANDES

Décision portant délégation de signature en matière de ressources humaines

La Directrice du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du département des Landes :

Vu le décret n°2010-1640 du 23 décembre 2010 portant statut particulier du corps des directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation,

Vu le décret n°2010-884 du 27 juillet 2010 modifiant le code de procédure pénale (troisième partie) relatif aux délégations de signature des directeurs des services pénitentiaires d'insertion et de probation,

Vu le décret n°99-276 du 13 avril 1999 modifiant le code de procédure pénale (troisième partie) portant création des services pénitentiaires d'insertion et de probation,

Vu l'arrêté NOR : JUSE 9940096A du 7 juin 1999 publié au Journal Officiel du 3 juillet 1999 portant création du SPIP des Landes,

Vu l'arrêté 2758297-108939 du 7 août 2014 portant nomination de Madame Valérie Rosmade au poste de Directeur du SPIP des Landes,

Décide

Article 1-Dans le cadre de ses fonctions de Directrice pénitentiaire d'insertion et de probation **Madame Anne Combet** reçoit délégation pour agir en lieu et place de la directrice du SPIP dans le traitement des situations individuelles des agents du SPIP.

Article 2-Cette délégation prend effet sur le SPIP des Landes à la date de sa signature et jusqu'au jour où il sera mis fin à cette affectation.

Article 3- Cette décision de délégation fera l'objet d'un affichage.

Fait à Mont de Marsan, le 08 03 18.

Le délégataire :

Anne COMBET
Directrice du Service Pénitentiaire
d'Insertion et de Probation

La Directrice du SPIP des Landes

Valérie Rosmade

Préfecture des Landes

40-2018-05-02-001

Décision portant délégation signature à M. Vincent
NOLIBOIS, directeur adjoint du SPIP des Landes

DIRECTION
INTERREGIONALE DES SERVICES
PENITENTIAIRES DE BORDEAUX

SERVICE PENITENTIAIRE D'INSERTION
ET DE PROBATION DU DEPARTEMENT DES LANDES

Décision portant délégation de signature

La Directrice du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du département des Landes :

Vu le décret n°2010-1640 du 23 décembre 2010 portant statut particulier du corps des directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation,

Vu le décret n°2010-884 du 27 juillet 2010 modifiant le code de procédure pénale (troisième partie) relatif aux délégations de signature des directeurs des services pénitentiaires d'insertion et de probation,

Vu le décret n°99-276 du 13 avril 1999 modifiant le code de procédure pénale (troisième partie) portant création des services pénitentiaires d'insertion et de probation,

Vu l'arrêté NOR : JUSE 9940096A du 7 juin 1999 publié au Journal Officiel du 3 juillet 1999 portant création du SPIP des Landes,

Vu l'arrêté 2758297-108939 du 7 août 2014 portant nomination de Madame Valérie ROSMADE au poste de Directeur du SPIP des Landes,

Décide

Article 1-Dans le cadre de ses fonctions de Directeur Adjoint du SPIP, Monsieur **Vincent NOLIBOIS** reçoit délégation pour agir en lieu et place de la directrice du SPIP dans la prise en charge des personnes qui lui sont confiées, conformément à la partie réglementaire du code de procédure pénale et au statut particulier du corps auquel il appartient.

Article 2-Cette délégation prend effet au jour de sa nomination sur le SPIP des Landes et jusqu'au jour où il sera mis fin à cette affectation.

Article 3- Cette décision de délégation sera adressée aux autorités judiciaires et administratives.

Fait à Mont de Marsan le 2 mai 2018.

Le délégataire :

Vincent NOLIBOIS

La Directrice du SPIP des Landes

Valérie ROSMADE